

Charte des achats durables

(Basée sur la proposition du groupe de travail dédié issu du comité de pilotage DD&RS du Site Alsace)

Cadre

La charte des achats proposée ici s'inscrit dans le schéma directeur du Développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RS) du site universitaire 'Université de Strasbourg'. Ce syntagme DD&RS renvoie à ce que recouvrent les sigles RSE (pour Responsabilité sociale des entreprises), d'une part, et ODD (Objectifs de développement durable de l'ONU) d'autre part. Nous l'adoptons à l'instar de ce qu'ont conjointement proposé la Conférence des grandes écoles (CGE) et de la Conférence des présidents d'université (CPU).

Le volet RS concerne les aspects relevant du bien-être des professionnels et, plus précisément pour ce qui touche à cette charte, aux questions liées à l'insertion professionnelle, à l'emploi des personnes en situation de handicap et à l'économie sociale et solidaire. Le volet DD, quant à lui, est relatif à la sobriété énergétique (mobilité – patrimoine immobilier), à la gestion des déchets, à la nourriture (bio et circuits courts), à la conservation de la biodiversité, etc. On retrouve ces deux volets dans la plupart des recommandations constituant cette charte.

Cette dernière est dans la droite ligne de l'esprit qui préside à l'agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). En particulier, l'ensemble de ses items ne contrevient pas à une de ses caractéristiques essentielles, l'indivisibilité : la très grande majorité des interactions entre les 17 ODD se retrouve dans l'esprit et la lettre de cette charte en ce que les recommandations qu'elle comprend touchent autant au volet environnementaliste qu'au volet sociétal.

Préalable

La conduite d'actions favorables au développement durable et à la responsabilité sociétale est de la responsabilité de tous les citoyens, et particulièrement des administrations publiques qui doivent se montrer exemplaires. Ces actions peuvent, notamment, être entreprises à l'occasion de la conclusion de marchés publics. Le nouveau cadre juridique posé par le code de la commande publique applicable depuis le 1^{er} avril 2019 renforce d'ailleurs l'usage des dispositions environnementales et sociales dans les achats publics.

Dans cette optique, le plan d'actions proposé ici ne pourra trouver son efficace que *via* son appropriation par l'ensemble des acteurs des établissements, des usagers aux opérateurs d'achats en passant par les dirigeants. Autant dire que plusieurs éléments sont requis pour que l'on puisse collectivement se prévaloir de sa réussite dans les mois à venir :

- ✓ la nécessité d'un puissant portage politique sur lequel pourront s'appuyer les responsables des achats et les services prescripteurs
- ✓ la professionnalisation de la fonction au regard d'une démarche DD&RS-compatible
- ✓ la formation des agents pour assurer de bonnes pratiques en la matière
- ✓ la communication des 'gestes citoyens' associés, à fins de responsabilisation de tous (usagers, agent,

Christian Brassac, Responsable du Comité de pilotage du schéma directeur DD&RS Site Alsace,
après réunions du 9 octobre, du 7 novembre 2019 et du 14 janvier 2020

opérateurs, etc.)

Nous présenterons tout d'abord les actions préconisées pour les achats relevant des domaines suivants :

- Restauration, distribution, traiteurs
- Mobilier
- Fournitures et services d'impression
- Produits de nettoyage et d'entretien
- Déchets (ménagers, dangereux, électriques et électroniques)
- Déplacements
- Travaux de réhabilitation et de construction des locaux

Nous présenterons ensuite des éléments qui sont transversaux à l'ensemble de ces domaines.

Restauration, distribution, traiteurs

- Préconiser que le prestataire de service propose des produits issus de modes de production respectueux de l'environnement en offre de base (denrées alimentaires en circuit court, agriculture biologique, commerce équitable, produits de saison, etc.)
- Préconiser la livraison en vrac des produits ou en conteneurs réutilisables
- Éviter l'achat en mono-doses
- Préconiser que les ustensiles soient réutilisables ou recyclables (plats, couverts, verres, assiettes, serviettes)
- Éviter les gobelets en plastique dans les distributeurs de boissons chaudes et froides et proposer en remplacement des tasses lavables
- Préconiser la mise en place de tarifs différenciés pour la distribution de boissons selon l'utilisation d'un gobelet plastique ou non

Mobilier

- Privilégier l'achat de produits ayant des caractéristiques équivalentes à celles des écolabels existants
- Préconiser le fait que les produits en bois proviennent de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international pour les produits en bois
- Préconiser, pour le mobilier autre que le mobilier en bois, des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel français (NF Environnement) ou ayant fait l'objet d'une éco-conception (allègement des structures, utilisation de matériaux recyclés, diminution de l'énergie de production, durée de vie et facilité, en fin de vie, de démantèlement et de recyclage)
- Préconiser des produits sans substances toxiques
- Favoriser l'achat de produits composés en matériaux recyclés

Christian Brassac, Responsable du Comité de pilotage du schéma directeur DD&RS Site Alsace,
après réunions du 9 octobre, du 7 novembre 2019 et du 14 janvier 2020

Fournitures et services d'impression

- Préconiser l'utilisation de papier recyclé ou répondant aux exigences de l'écolabel européen, ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international pour les produits en bois, tels FSC ou PEFC (FSC pour Forest stewardship council ; PEFC pour Programme de reconnaissance des certifications forestières)
- Préconiser l'utilisation de systèmes d'impression laser (l'encre utilisée dans les imprimantes à jet d'encre est une encre à eau qui marque plus profondément le papier et rend son recyclage plus complexe (source Ademe)) et de consommables d'impression remanufacturés
- Préconiser un contrat de maintenance de qualité auprès d'un fournisseur de confiance qui ne prône pas le remplacement systématique du matériel (organiser le changement d'un matériel d'impression de qualité au bout de cinq ans est suffisant)
- Préconiser des encres végétales en lieu et place d'huiles minérales, qui contribuent en effet à réduire les Composés organiques volatils (COV) polluants.

Produits de nettoyage et d'entretien

- Préconiser que les produits utilisés par les établissements et les prestataires réalisant les travaux de nettoyage et d'entretien possèdent un label écologique
- Diminuer les déchets d'emballage, notamment au travers de l'achat de produits concentrés (sous réserve de qualité écologique équivalente à la dilution d'usage)
- Prendre en compte, pour les produits non couverts par un écolabel, la concentration des produits, le taux de biodégradabilité et la limitation du contenu en substances dangereuses en se basant sur l'étiquetage de danger (fiches de données de sécurité)
- Encourager la formation à l'utilisation des produits et méthodes respectueux de l'environnement (juste dosage des produits, utilisation de produits pré-dosés ou de systèmes de dosage automatique, limitation des consommations d'eau et d'énergie...)

Déchets (ménagers, dangereux, électriques et électroniques)

- Prendre en compte l'impact social et environnemental du circuit de collecte et de traitement des produits en fin de vie (tournée, traçabilité, conditionnement)
- Choisir préférentiellement des prestataires engagés dans le réemploi, la réparation, la réutilisation et le recyclage des produits en fin de vie
- Demander au prestataire retenu d'assurer un plan de communication efficace à l'adresse des usagers
- Réfléchir à un protocole spécifique pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) qui contiennent des substances ou composants dangereux pour l'environnement et présentent également un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent

Déplacements

- Adopter une politique de déplacements globale qui soit éco-responsable en
 - préconisant la contractualisation avec des sociétés d'auto-partage ou de vélo-partage
 - étudiant la pertinence de la constitution d'une flotte de véhicules électriques ou hybrides et/ou de vélos, à assistance électrique ou non

Christian Brassac, Responsable du Comité de pilotage du schéma directeur DD&RS Site Alsace,
après réunions du 9 octobre, du 7 novembre 2019 et du 14 janvier 2020

- Développer l'achat et l'usage des technologies numériques permettant de limiter les déplacements dus aux rencontres entre agents : outils collaboratifs, messagerie électronique, audio- et visio-conférences

Travaux de réhabilitation et de construction des locaux

- Favoriser une démarche qui prend en compte les cibles visées par le label 'Haute Qualité Environnementale' (HQE)*
- Favoriser la sobriété énergétique des projets immobiliers en visant le niveau passif voire 'à énergie positive'
- Veiller à augmenter la part des énergies renouvelables dès la conception des bâtiments
- Envisager, au stade de la programmation des travaux de construction ou de restructuration, l'exploitation et la fin de vie du bâtiment
- Préconiser une charte « chantier propre » intégrant des contraintes environnementales, signée par l'entreprise, insérant des clauses de réduction des déchets à la source, interdiction du brûlage des déchets, limitation des émissions sonores, etc. et incluant l'accompagnement et la vérification du caractère vertueux de leurs pratiques
- Veiller à l'étanchéité à l'air du bâti, avec un objectif de performance le plus ambitieux possible, en généralisant une isolation extérieure performante.
- Veiller au confort d'été des bâtiments en mettant en place des protections solaires en extérieur et en assurant une bonne inertie intérieure.
- Préconiser une simulation thermique dynamique en phases d'études, avec prise en compte de la courbe de température prévisionnelle moyenne du GIEC**
- Utiliser des matériaux de réemploi, biosourcés ou recyclés.
- Privilégier des modes constructifs qui permettront, à terme, le réemploi des matériaux après la déconstruction du bâtiment
- Avant démolition/déconstruction, établir un diagnostic des matériaux pour identifier le gisement de réemploi possible.

**HQE est enregistré comme marque commerciale et accompagnée d'une certification NF
** Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*

Éléments transversaux

Ingénierie de marché

- Étudier l'opportunité d'achats groupés afin de procéder à des économies d'échelle permettant, notamment, de rendre les offres DD&RS-compatibles financièrement compétitives
- Encourager les démarches d'achats en coûts complets, tenant compte de l'intégralité du cycle de vie

Livraison, conditionnement

- Regrouper et limiter les livraisons et les emballages

Christian Brassac, Responsable du Comité de pilotage du schéma directeur DD&RS Site Alsace,
après réunions du 9 octobre, du 7 novembre 2019 et du 14 janvier 2020

- Préconiser un emballage recyclable ou des caisses réutilisables pour le transport
- Collecter les produits en fin de vie en vue de leur recyclage ou de leur réutilisation
- Préconiser un transport en véhicule électrique ou hybride

Achats socialement responsables

Identifier et proposer des leviers pour développer l'achat socialement responsable dans les marchés publics :

- Au niveau des conditions d'exécution :
 - la clause sociale favorisant l'accès au marché du travail des personnes qui en sont éloignées, en diversifiant les segments d'achats et les publics (tutorat, décrochage scolaire,...) ;
 - les marchés réservés concernant les travailleurs handicapés (entreprises adaptées, établissement et services d'aide par le travail (ESAT) et structures équivalentes), et les travailleurs défavorisés (structures d'insertion et équivalentes) ;
 - les entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- En introduisant l'insertion professionnelle comme critère d'attribution d'un marché

Pour l'ensemble de cette démarche d'achats de produits, services et travaux DD&RS-compatibles, un travail de veille stratégique et de *sourcing* est indispensable pour connaître les innovations les plus récentes et l'évolution du marché en général y compris dans ses aspects réglementaires.

Christian Brassac, Responsable du Comité de pilotage du schéma directeur DD&RS Site Alsace,
après réunions du 9 octobre, du 7 novembre 2019 et du 14 janvier 2020